



À la découverte du site Natura 2000



Crédits photographiques

1^{ère} de couverture :

Vieil Etang de Bairon (depuis l'ouvrage des Six Pales) – Aurélien Musu

Cuivré des Marais – Luc Gizart (ReNArd)

Martin Pêcheur d'Europe – Daniel Gayet (ReNArd)

Petit Gravelot – Luc Gizart (ReNArd)

Courlis cendré – Bruno Gilquin (ReNArd)

Page 10 :

Prise d'eau de La Hobette – Aurélien Musu

Page 11 :

Ache rampante – Wikipédia – Lamiot

Grande Douve – Wikipédia – Meneerke Bloem

Page 12 :

Thélyptérie des marais – Wikipédia – Nova

Laïteron des marais – Wikipédia – Christian Fischer

Page 13 :

Chabot – Wikipédia – Hans Hillewaert

Page 14 :

Petit Rhinolophe – Wikipédia – F.C.Robiller

Grand Rhinolophe – Wikipédia – Marie Jullion

Page 16 :

Vieil Etang de Bairon (depuis l'ouvrage des Six Pales) – Aurélien Musu

LE RESEAU NATURA 2000



Ensemble de sites naturels européens terrestres ou marins

Rareté et fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats

Concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques



DEUX DIRECTIVES



D 92/43/CEE du 21/05/92
= Directive Habitats

Création de Zones Spéciales de
Conservation (ZSC)

Conservation des habitats naturels de la
faune et de la flore sauvages



Assurer le maintien ou le rétablissement
dans un état de conservation favorable,
des types d'habitats naturels ou des
habitats d'espèces pour lesquels le site a
été désigné

D 2009/147/CE du 30/11/09
= Directive Oiseaux

Création de Zones de Protection
Spéciales (ZPS)

Protection des habitats nécessaires à la
reproduction et à la survie d'espèces
d'oiseaux rares ou menacées



Préserver, maintenir ou rétablir une
diversité et une superficie suffisantes
d'habitats pour toutes les espèces
d'oiseaux à l'origine de la désignation du
site

Le site Natura 2000 de Bairon s'inscrit dans le cadre de la Directive « Habitats » en Zone Spéciale de Conservation.

29 370 sites européens



26 410 sites terrestres



2 960 sites marins

Le réseau Natura 2000 participe activement à la préservation des habitats naturels et des espèces sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne. De par la diversité de ses paysages et de la richesse de la faune et de la flore qu'ils abritent, la France joue un rôle important dans la construction de ce réseau européen

1 967 sites en France (soit 13% de la superficie de la France)



1 758 sites terrestres



209 sites marins

La démarche française



La France a choisi une démarche basée sur le volontariat : les propriétaires et exploitants de parcelles situées en zones Natura 2000 sont sollicités pour agir en faveur de la biodiversité. Ils peuvent s'engager librement. Des contrats leur sont proposés pour mettre en œuvre des actions favorisant les milieux naturels en échange d'une indemnité financière

Des outils au service de la biodiversité



Mesures
Agro-Environnementales
et Climatiques (MAEC)

L'exploitant modifie ses
pratiques au profit de la
biodiversité et les surcoûts
induits sont pris en charge

Voie contractuelle (5 ans)



Contrats Natura 2000

Natura 2000 offre la
possibilité de s'engager
par l'intermédiaire d'un
contrat ni agricole – ni
forestier

Voie contractuelle (5 ans)



Charte Natura 2000

Outil mis en place par la
loi DTR de 2005
Pas d'aide financière mais
plus souple qu'un contrat
Permet à son signataire
de marquer sa
contribution à la
démarche Natura 2000

Le Document d'Objectifs (DOCOB)



Etablit sous la responsabilité de l'Etat
Outil de mise en cohérence des actions pouvant avoir un impact sur les habitats et espèces
Document rédigé en concertation avec tous les acteurs concernés par le site



1 / Diagnostic du site
(Localisation, inventaires
naturalistes, mesures de
protection, activités
humaines,...)



2 / Définition des enjeux
et objectifs de
développement durable



3 / Définition des
orientations et mesures
permettant d'atteindre les
objectifs

Un comité de pilotage est désigné pour chaque site par arrêté préfectoral. Il participe à l'élaboration du document d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de sa mise en œuvre. Le Comité de pilotage du site Natura 2000 de Bairon a été institué par arrêté préfectoral du 7 mars 2001, modifié par l'arrêté du 5 juillet 2001. Lors du comité de pilotage du 06 novembre 2014, la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A) a été désignée structure animatrice de ce site.

LES ETANGS DE BAIRON

LOCALISATION

Point d'ancrage touristique
important des Ardennes

Création du camping en 1963

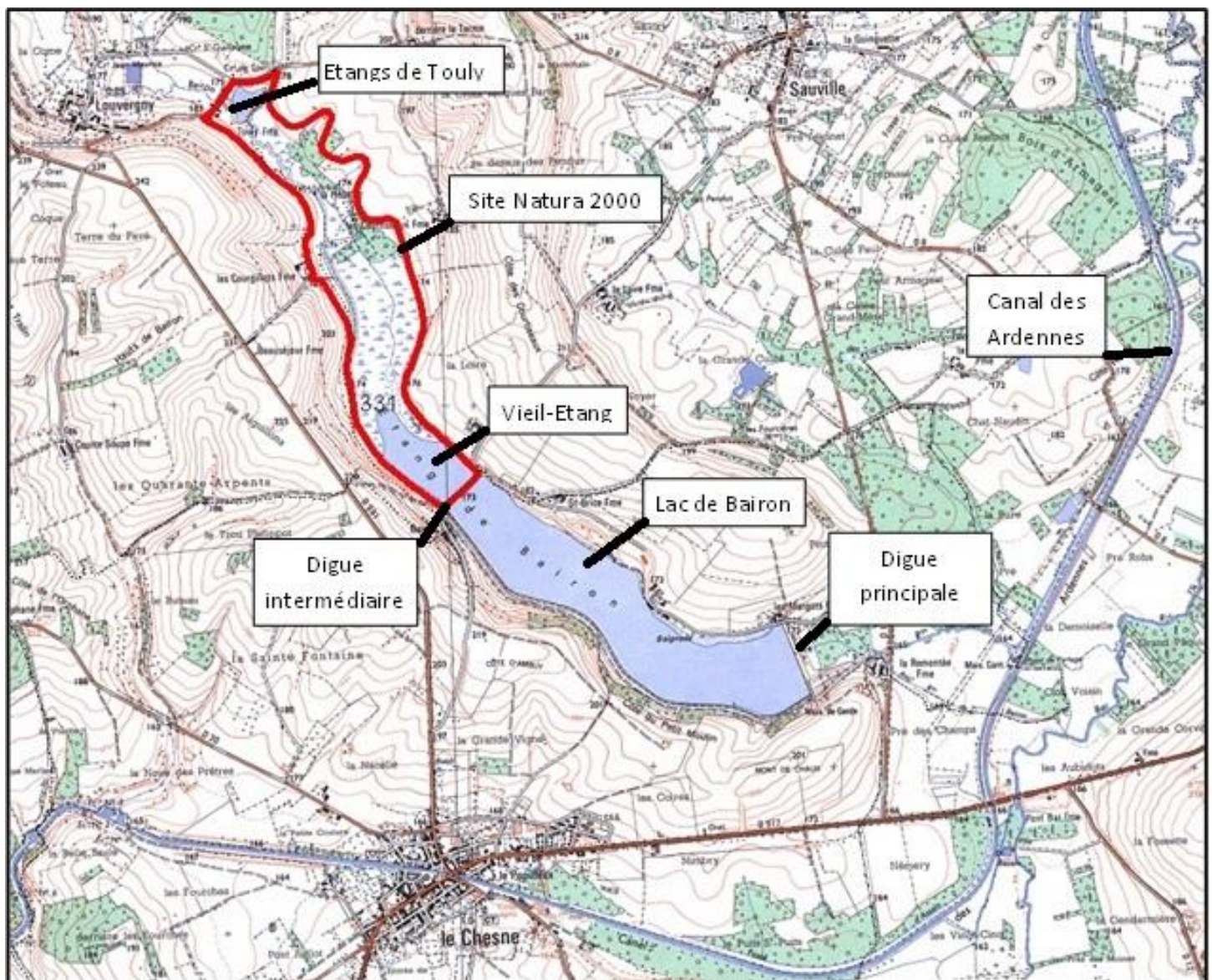
Essor de l'activité touristique
depuis 1980 avec la création d'une
base nautique

Zone Natura 2000

(Périmètre représenté en rouge sur la carte)

D'amont en Aval

- Les étangs de Toully
- Le ruisseau de Bairon
- Des terrains attenants
- Le Vieil-Etang



RAPPEL HISTORIQUE

Bairon tire son nom de l'ancien village qui prospérait dans cette vallée. C'était un village plus peuplé que Le Chesne appartenant à l'abbaye de Saint-Rémi à Reims. Il fut détruit en 1359 par les Anglais et ses habitants se réfugièrent au Chesne. Don Ganneron, annaliste du Mont Dieu, indique que le village de Bairon et l'ensemble du domaine de Bairon passa progressivement, entre le XV^{ème} et XVIII^{ème} siècle, sous la tutelle des moines de la Chartreuse du Mont-Dieu.

Depuis sa création au début du XV^{ème} siècle, et durant plusieurs siècles, l'activité principale du Vieil-Etang a été l'aquaculture. La gestion aquacole du Vieil-Etang faisait partie d'un système d'exploitation comportant un ensemble de 6 plans d'eau situés sur les communes actuelles de Le Chesne, Sauville et Louvergny. En 1776, 7 021 carpes et 2 320 brochets sont pêchés dans le Vieil-Etang.

Vers le XVI^{ème} siècle, les moines font exploiter le minerai de fer de la région et des forges sont installées en aval de la digue du Vieil-Etang. Elles exploitent l'énergie de la chute d'eau pour transformer le minerai de fer trouvé dans les environs, le silence bucolique du Vieil-Etang contraste avec le vacarme et l'agitation du « complexe industriel » situé en contrebas. L'activité aquacole et industrielle, qui persistera jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, rentre sans doute en conflit d'usages, mais on manque d'informations sur ce point. Des documents relatent que les maîtres forgerons affineurs étaient dédommagés en cas de morte eau estivale. Ces conditions avantageuses pour l'époque traduisent probablement le caractère prioritaire de l'activité industrielle. La faillite du dernier propriétaire maître de forges entraîna le rachat des installations et du site par l'Etat en 1840.

Un an plus tard, il fut décidé de créer une retenue de 120 ha afin de conforter l'alimentation du bief supérieur du canal des Ardennes reliant l'Aisne à la Meuse. Suite à divers problèmes, l'étang aval, ou Lac de Bairon, est mis en eau en 1868 seulement. Le Vieil-Etang qui lui est associé devient une réserve d'eau de taille modeste comparée à celle du Lac de Bairon. La batellerie qui est active après la seconde guerre mondiale voit son activité se réduire à partir de 1973 pour diverses raisons. Les préoccupations de notre civilisation se font jour, et un camping est installé en 1963 sur les bords de l'étang aval. L'activité touristique se développe autour du Lac de Bairon mais aussi sur le canal, puisque les bateaux de loisirs ont remplacé les péniches (la taille du canal des Ardennes ne permet pas le passage de grands chalands).

Enfin, les étangs de Touly sont de création récente (1975-1976). Ce sont des étangs de loisirs appartenant à un propriétaire privé.

Plusieurs éléments paysagers au sein du site Natura 2000...

Les étangs de Touly



3 petits plans d'eau alimentés par des sources
Surface = 2,25 hectares

Les étangs de Bairon



Alimentés en prise directe par le ruisseau de Bairon
Surface du bassin versant du Bairon = 54 km²
Module = 0,7 m³ / s
Le Bairon est un affluent de la Bar (bassin versant de la Meuse)

La prise d'eau de la Hobette



Constituée de 2 ouvrages
1 ouvrage permettant le passage du Bairon (maçonné et muni de grilles métalliques)
1 ouvrage de décharge en pierre situé en rive droite pour l'écêtement de crues dans un contre

Le Vieil-Etang



Superficie de 50 hectares dont 19 en eau
Séparé de l'Etang Neuf par une digue intermédiaire équipée d'un système de vannes, en rive gauche, au lieu-dit les Six Pales
Volume d'eau maxi = 665 000 m³
Variations de niveau importantes entre été et hiver

Les pentes et les plateaux



Situés de part et d'autre de l'étang
Occupés par des surfaces agricoles
Cultures de céréales et maïs dominantes et prairies dans les secteurs pentus et fonds de vallées

L'ouvrage des Six Pales



Ouvrage hors de fonctionnement, ne permet plus qu'un transit de surverse
Débit moyen annuel = environ 1 m³
Débit pouvant atteindre 2,5 m³ lors de pics de crues ou nul en cas de sécheresse

Un site fortement menacé...

Eutrophisation* excessive
du fait de l'atterrissement
de l'étang



Etat de conservation
médiocre



Des menaces sur les
différents usages des
étangs

Contexte écologique



Site inscrit à l'inventaire des ZNIEFF* de type I = 129 hectares
(Englobant le Vieil Etang en amont et l'Etang Neuf en Aval et s'étendant sur les communes
de Le Chesne, Louvergnny et Sauville)

Qualité de l'eau du Vieil-Etang

Plan d'eau eutrophe* à
hyper-eutrophe = riche en
éléments nutritifs et
permettant une forte
activité biologique



Les teneurs diminuent de
l'amont jusqu'à la digue
principale du lac



Vieil Etang
=
rôle épurateur important
pour l'hydro-système aval

Habitats naturels d'intérêt communautaire*

3 habitats au sein du Vieil-Etang

- Forêt alluviale (prioritaire)
- Mégaphorbiaie* hygrophile
- Plan d'eau eutrophe



Petites superficies à l'intérieur du site
(19,70 ha soit 19% du site)
Dynamiques et évoluant parfois en formations
végétales de transition vers d'autres habitats

Usage de l'eau

VNF est gestionnaire de la zone du Vieil-Etang détenue par l'Etat (ainsi que les ouvrages de la Hobette et des Six-Pales). Du point de vue écologique, cette zone est primordiale car elle comprend l'eau libre, la roselière, la mégaphorbiaie et une grande partie de l'aulnaie-frênaie

Prise d'eau de la Hobette



VNF est également gestionnaire du lac inférieur qu'il utilise pour alimenter le bief de partage du canal des Ardennes en été, lors de la période d'étiage. Le niveau d'eau maximum de l'étang inférieur est maintenu à 7,5 mètres

Depuis 1963, une convention passée avec VNF permet au Conseil Départemental (anciennement Conseil Général) de gérer une base de loisirs en rive gauche de l'étang inférieur. De nombreuses activités y sont réalisées

La fréquentation de cette base est très importante, essentiellement durant les mois de juin à septembre : environ 30 000 baigneurs viennent profiter du lac

L'étang de Bairon attire par ailleurs un grand nombre de pêcheurs. La pêche de loisirs, encadrée par la société de pêche de Bairon est autorisée sur les deux étangs par VNF de part et d'autre de la digue intermédiaire, sur une distance de 200 mètres

Le secteur étant classé en réserve de chasse, aucune activité de chasse n'est admise par VNF à l'intérieur du Vieil-Etang. Des battues administratives sont organisées par la DDT et la Fédération des chasseurs des Ardennes. Seuls des tirs d'effarouchements sont tolérés afin de faire sortir la population de sangliers qui vit dans le périmètre du site Natura 2000

LA FLORE

L'Ache rampante (*Apium repens*)

Code Natura 2000 : 1617

Seule espèce végétale inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats

D'après les données du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, cette espèce était présente au début du XXème siècle dans le déversoir de l'étang (donnée à confirmer)



La Grande Douve (*Ranunculus lingua*) est une espèce végétale protégée

Elle est présente en très grande abondance dans un habitat ne relevant pas de la Directive (roselière)

La station comprend probablement plus de 50 000 pieds

La Germandrée des marais (*Teucrium scordium*) est une autre espèce protégée au niveau national, présente sur les vases exondées et sur les tremblants du Vieil-Etang

L'espèce est dispersée et très peu représentée sur le site Natura 2000 alors qu'elle est très abondante sur les vases exondées de l'étang inférieur

La Thélyptérie des marais (*Thelyperis palustris*) est une fougère protégée au niveau régional

Cette station porte à quatre le nombre de stations dans le département des Ardennes

La station est assez vaste et colonise les marges de la roselière au contact des zones de tremblants



Le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*) est inscrit à la liste rouge de Champagne-Ardenne

Son statut est qualifié de très rare

Le Cassis (*Ribes nigrum*) est inscrit à la liste rouge de Champagne-Ardenne

Son statut est qualifié de très rare.

LA FAUNE

Sept espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats sont présentes sur le site :

Le cuivré des marais (*Lycaena dispar*) – Code Natura 2000 : 1060

La population semble peu importante

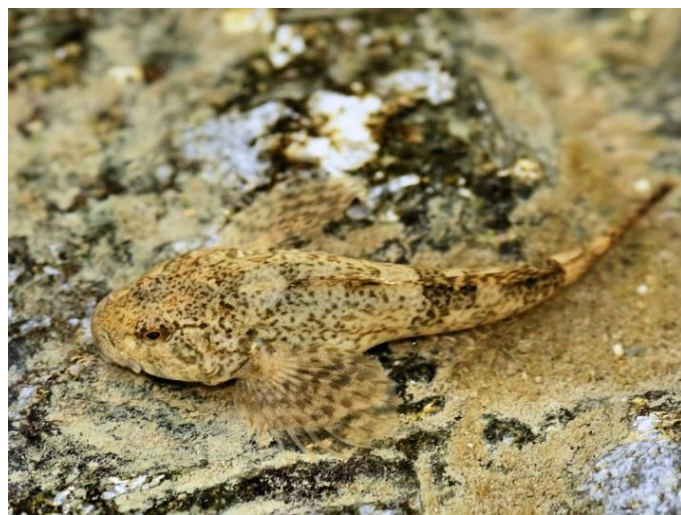
L'espèce est observée durant l'été sur les mégaphorbiaies et roselières, mais aussi sur les groupements des vases exondées du lac de Bairon aval (hors zone Natura 2000) ainsi qu'autour des étangs de Touly

L'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) et l'Origan (*Origanum vulgare* - en aval de la digue) sont une source importante d'alimentation des adultes

Le Chabot (*Cottus gobio*)
Code Natura 2000 : 1163

Ce poisson est présent dans le cours intermédiaire du Bairon (partie amont du Vieil-Etang) mais son optimum est situé plus en amont – hors zone Natura 2000 – principalement en amont de Louvergny, Chagny

L'espèce y est très abondante



La Bouvière (*Rhodeus sericeus*) – Code Natura 2000 : 1134

L'espèce est présente dans le ruisseau de Bairon, en aval de la prise d'eau de la Hobette ainsi que dans le Vieil-Etang

La présence de ce poisson est obligatoirement corrélée à celle de Mollusques lamellibranches du genre *Unio* et parfois *Anodonta*

Le mâle défend un territoire constitué de plusieurs moules et la femelle dépose ses œufs, à l'aide d'un ovipositeur, dans la cavité branchiale de la moule d'eau douce

La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) – Code Natura 2000 : 1096

Ce poisson est relativement abondant sur l'ensemble du ruisseau du Bairon, notamment entre Chagny et Louvergny (hors zone Natura 2000)

De nombreuses zones de pontes, sur graviers, y ont été observées. Les larves sont abondantes dans les limons fin du cours aval du ruisseau de Bairon. Les larves (ou ammocètes) séjournent entre 3 et 6 ans, enfouies dans les sédiments sableux et vaseux et elles se nourrissent de débris organiques et d'algues microscopiques

Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
Code Natura 2000 : 1103

Cette espèce de chauve-souris vient s'alimenter
sur cette zone

Une colonie de reproduction a été repérée à la
Cassine il y a plusieurs années



Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus
ferrumequinum*)
Code Natura 2000 : 1304

Cette grande espèce de chauve-souris
vient s'alimenter sur cette zone

Une très importante colonie de
reproduction est située au Mont-Dieu

Le Grand Murin (*Myotis myotis*) – Code Natura 2000 : 1324

Cette grande espèce de chauve-souris vient s'alimenter sur cette zone

De plus, 44 espèces d'oiseaux rencontrées sur le site sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux, dont 5 sont nicheuses certaines et 3 probables.

A noter que la roselière héberge le seul couple nicheur de Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) des Ardennes. Les étangs de Bairon constituent une étape migratoire importante pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau.

L'intérêt ornithologique de la roselière de Bairon est exceptionnel.

GLOSSAIRE

Eutrophe = se dit d'un plan d'eau dont les eaux enrichies en matières organiques sont le siège d'une prolifération végétale et bactérienne entraînant une désoxygénation prononcée de l'eau (contraire : oligotrophe).

Eutrophisation = désigne un déséquilibre des flux de matière et d'énergie résultant de l'accumulation de matières organiques dans une pièce d'eau fermée. Cette accumulation induit une trop forte consommation d'oxygène qui provoque la mort des organismes de la mare, dont la décomposition consomme finalement le peu d'oxygène restant dans l'eau.

Habitat naturel d'intérêt communautaire = habitat naturel en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des sept régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

Mégaphorbiaie = formation à hautes herbes caractérisant des milieux enrichis en azote (*Reine des prés, Angéliques, Epilobes, Lysimaques, Eupatoires chanvrines*).

ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Il s'agit d'un type d'espace naturel présent sur le territoire français. L'inventaire des ZNIEFF est un programme d'inventaire naturaliste et scientifique lancé en 1982 par le ministère Bouchardeau, chargé de l'environnement et confirmé par la loi du 12/07/83. Une ZNIEFF ne constitue pas une mesure de protection réglementaire mais un inventaire. Il correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables de France. La désignation d'une ZNIEFF repose surtout sur la présence d'espèces ou d'associations d'espèces à fort intérêt patrimonial. La présence d'au moins une population d'une espèce déterminante permet de définir une ZNIEFF.

CONTACT

Aurélien MUSU

Nicolas VILLERETTE

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A)

44-46, rue du chemin salé – BP 80

08 400 VOUZIERS

03-24-30-23-94



Les documents du DOCOB peuvent être téléchargés

sur le portail de l'Argonne Ardennaise : www.argonne-ardennaise.fr

Onglet Nature / Natura 2000

